

IMPÉRATIF D'UNE APPROCHE INTÉGRÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL OU À LA BASE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Par

Justin KABUANGA KUMANKANDA
Professeur Associé à l'Université du Kwango (UNIK)

et

Socrates KANGULUMBA KISESELE
Assistant à l'Université du Kwango (UNIK)

RÉSUMÉ

Le développement local est entendu comme un développement à la base, par la base et pour la base. Il est aussi qualifié de développement territorial ou endogène. Pour promouvoir le développement à la base, c'est-à-dire au niveau des entités territoriales, il faut impérativement la mise en place d'une Approche intégrée du développement local qui est une Approche territoriale, stratégique, spécifique, multidimensionnelle, multisectorielle et fondé sur la coordination des acteurs.

Ainsi, la réussite de cette Approche intégrée dans le cadre du programme de développement local ou à la base en RDC, passe par une ferme volonté politique, l'appropriation et la participation de la population à la gestion du programme de développement à la base, l'implication des acteurs concernés (la population locale, les autorités des collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile locale, etc.) et la bonne gouvernance dans la gestion des différents projets de développement. Car, mener les activités de développement local avec la participation des bénéficiaires, permet de mieux répondre aux besoins spécifiques de la population à la base.

Mots-clés : Développement local, Approche intégrée, Impératif, promotion.

SUMMARY

Local development is understood as development at the grassroots, by the grassroots and for the grassroots. It is also referred to as territorial or endogenous development. To promote development at grassroots level, i.e. at the level of territorial entities, it is imperative to put in place an Integrated Approach to local development, which is territorial, strategic, specific, multidimensional, multisectoral and based on stakeholder coordination.

The success of this integrated approach to local or grassroots development in the DRC depends on a firm political will, the ownership and participation of the population in the management of the grassroots development program, the

involvement of the relevant players (the local population, local government authorities, the private sector, local civil society, etc.) and good governance in the management of the various development projects. This is because carrying out local development activities with the participation of beneficiaries enables us to better respond to the specific needs of the population at grassroots level.

Keywords: *Local development, Integrated approach, Imperative, Promotion.*

INTRODUCTION

Depuis quelques années, le développement local ou à la base est devenu le concept clé, le mot « passe partout » de l'aménagement du territoire et de la politique régionale dans différents pays renseigne Bernard PECQUEUR¹.

Ainsi, la volonté d'améliorer le développement au niveau local, constitue et reste un idéal dans plusieurs Etats du monde. Dans cette perspective le gouvernement de la RDC sous le leadership du Chef de l'Etat, se lance dans un ambitieux programme de développement local au niveau des entités locales ou territoriales (les 145 Territoires) afin de booster le développement du pays à partir de la base.

Il convient de relever que, le développement local que nous voulons pour les entités territoriales ou les entités locales au Congo Kinshasa, devait être « une démarche collective, un éveil des capacités de chacun et chacune, une expression de démocratisation réelle »².

En effet, l'objet de cette étude est le *développement local ou à la base*. Cela étant, la préoccupation principale dans cette analyse est de savoir : *comment promouvoir le développement local ou à la base dans les entités territoriales en République démocratique du Congo*. Avant toute chose, il est important de retenir que les entités territoriales ou locales en R.D. Congo, sont principalement les entités territoriales décentralisées (Ville, Commune, Secteur et Chefferie) et les entités territoriales déconcentrées (Territoire, Groupement, Quartier et Village).

A cet effet, la promotion du développement à la base en RDC passe impérativement par une approche intégrée du développement local ou à la base. Une approche à la fois multisectorielle, multidimensionnelle, stratégique, territoriale et fondé sur la coordination des acteurs. Cette Approche se focalise sur quelques piliers qui sont considérés, pour nous, comme des facteurs fondamentaux ou des éléments structurants, capables de

¹ PECQUEUR B., *Le développement local : pour une économie des territoires*, éd. Syros, Paris, 2000, p.71.

² « Economie et humanisme », *Dossier développement local, développement humain*, n°350, LYON, 1999, cité par DENIEUIL P.N., « Introduction aux théories et à quelques pratiques du développement local et territorial », analyse et synthèse bibliographique en écho au séminaire de TANGER du 25-27 Nov. 1999, SEED, Document de Travail N°70, p. 2.

promouvoir le développement à la base, afin que les entités territoriales décentralisées et déconcentrées deviennent des véritables pôles de développement local au pays.

Hormis l'introduction et la conclusion, cette analyse s'articule autour de trois points. Le premier point concerne les généralités sur le développement. Le deuxième point parle du développement local ou à la base. Enfin, Le troisième point présente l'Approche intégrée du développement local pour une réussite d'un programme de développement dans une entité locale ou territoriale.

I. LES GÉNÉRALITÉS SUR LE DÉVELOPPEMENT

1.1. Le concept développement

Le concept développement ne date pas de nos jours, il est lié à l'existence même de l'homme sur la planète terre; il est polysémique car une définition unanime n'existe pas du tout. « Les économistes le définissent en termes de croissance économique, les sociologues et anthropologues l'entrevoient en termes de modernisation, les politologues voient en ce terme de développement, un processus par lequel un système politique devient de plus en plus apte à poursuivre avec succès la continuité des objectifs nouveaux en réponse à des besoins inédits et élabore des nouveaux modes d'organisation »³. Le développement est ainsi un effort multidimensionnel constant, destiné à résoudre les problèmes d'ordre politique, social, culturel, économique et idéologique dans le but de répartir équitablement et rationnellement les ressources nationales.

Selon HAGEN, « le développement est l'accroissement de la productivité, c'est un processus continu qui peut continuer indéfiniment et qui résulte des facteurs très variés parmi lesquels les facteurs sociologiques ont une place importante »⁴. A cet effet, David LUBO YAMBELE renchérit en relevant que le développement, c'est « le passage pour une population donnée d'une situation moins humaine vers une situation plus humaine, le plus rapidement et à moindre coût. Il insiste sur le fait que l'homme reste et demeure le centre de son développement »⁵. Aussi, le développement peut être défini comme « processus ou comme objectif ». Comme *processus*, le développement désigne l'ensemble d'actions qu'entreprend un groupe humain en vue de réaliser un projet de société, considéré par lui comme idéal. Mais comme *objectif*, le terme développement désigne simplement la société idéale que l'on veut réaliser⁶.

³ LUBO YAMBELE D., *Mondialisation, politiques de développement et pauvreté en République Démocratique du Congo*, éd. PUK, Kinshasa, 2015, p.23.

⁴ HAGEN, cité par GUILLAUMONT P., *Economie de développement*, PUF, Paris, 1985, p. 40.

⁵ *Idem*, p. 24.

⁶ *Ibidem*.

En effet, la croissance de la productivité et celle du revenu moyen par habitant sont des dimensions essentielles du développement, mais elles n'en constituent pas les seuls volets ; il faudrait impliquer à la fois la productivité accrue, le revenu par habitant agrandi, la répartition plus équitable dudit revenu, la participation accrue des habitants aux décisions qui concernent leur bien-être et, enfin, le respect de l'écologie ou la protection de l'environnement. A ce sujet, deux conceptions s'affrontent :

a. *La conception globaliste*, qui apprécie le développement par rapport à la qualité des biens économiques disponibles, à leur valeur mathématique absolue. Pour cette conception, un Etat développé, c'est celui qui a atteint un niveau économique très élevé sur le plan de la production et de la consommation des biens et services.

b. *La conception analytique*, pour laquelle, il ne suffit pas de produire des biens et services, mais il faudrait que ces biens soient suffisants, distribués et répartis équitablement au sein de la population. On parle alors de la répartition équitable du revenu national dans un Etat.

En effet, les deux thèses ne se contredisent pas, elles sont toutes économiques, elles mettent l'accent sur la production et la croissance économique. Mais la deuxième conception ajoute une dimension sociale, celle de la répartition équitable de la production à toutes les couches de la population nationale. Dans cette vision des choses, le développement est tout simplement ce que les acteurs, dans le champ, désignent comme tel, et le monde social dans lequel ils évoluent, comme le démontre Thomas BIERSCHENK, « *il y a tout simplement développement là où il y a des développeurs* »⁷.

Enfin, « le développement est considéré comme un processus cumulatif des changements positifs tant quantitatifs que qualitatifs en vue de l'amélioration en profondeur du vécu quotidien de l'homme. C'est aussi un ensemble des changements positifs durables dans les mentalités, les habitudes et les institutions d'une population en vue d'atteindre la croissance, d'assurer une répartition équitable du revenu national et de créer parmi les membres de la communauté, une culture politique tournée vers ces objectifs »⁸.

1.1.1. Les dimensions du développement

Les différentes dimensions du développement sont, notamment la dimension économique, la dimension politique, la dimension sociale et la dimension culturelle.

⁷ BIERSCHENK T., *op. cit.*

⁸ LUBO YAMBELE D., *op. cit.*, p. 31.

a. Le développement économique

Le développement économique est un développement qui est conçu comme la capacité humaine à maîtriser l'environnement économique de production. C'est la croissance économique qui concerne la production des biens et services qui doivent être distribués pour une consommation suffisante.

Cette dimension économique vise quantitativement une augmentation des biens matériels et services. Il faut que cet accroissement s'accompagne d'une bonne qualité afin que les conditions sociales et matérielles ne restent pas stationnaires, ni ne se dégradent. Cet accroissement qualitatif et quantitatif est fonction des facteurs qui sont la terre, la population, le capital, la technique, la spécialisation et la production.

b. Le développement politique

Le développement politique concerne la responsabilisation du processus décisionnel par des structures institutionnelles et administratives appropriées dans le but de maximiser la participation des populations à la gestion du pays. Il s'agit donc d'accorder plus de priorités aux communautés de base afin qu'elles se sentent comme premier agent de développement de leur milieu. L'Etat doit donc donner l'occasion et la liberté à la population d'émettre leur opinion sur la marche de la nation au niveau du pouvoir central, provincial et local.

En outre, les institutions politiques étatiques, provinciales et locales doivent évoluer dans une conception libérale de l'Etat en privilégiant la liberté, l'Etat de droit, le droit de l'homme ainsi que la décentralisation afin de rapprocher l'administration aux administrés. Pour BANYAKU LUAPE EPOTU⁹, le développement politique résulte surtout de la qualité des institutions politiques, laquelle garantit la meilleure combinaison des valeurs démocratiques et républicaines pour la réalisation du bien commun et du bien-être des citoyens.

c. Du point de vue social

Sur le plan social, le développement vise l'élimination progressive des inégalités sociales, de la pauvreté et favorise le bien-être de la population. Bref, donner à toutes les couches sociales de la population l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi, au transport, à l'eau potable, à l'énergie électrique, à une alimentation saine et suffisante, etc.

⁹ BANYAKU LUAPE, *Les concepts et les approches théoriques du phénomène de développement*, Editions Universitaires Africaines, Kinshasa, 1997, p.145.

d. Sur le plan culturel et idéologique

Culturellement et idéologiquement, le développement vise la mise en place d'une culture appropriée qui, par une conscience et une responsabilité collective, engendre un type d'homme nouveau. Il s'agit ici, du changement des mentalités pour un développement durable. Le changement culturel et idéologique vise ainsi l'invention d'une culture de développement, celle du respect des biens communs.

1.1.2. Les indicateurs du développement

Pour évaluer le développement d'un pays, les spécialistes des sciences de développement présentent des indicateurs suivants :

- le PNB (Produit National Brut) ;
- le PIB (Produit Intérieur Brut).

Il s'avère cependant que, ces indicateurs quantitatifs indiquent seulement la production ou la croissance économique et non le niveau réel de vie de la population sur tous les plans. Ainsi, certains économistes, sociologues et politologues ont observé que la croissance seule ne parvient pas et n'a pas eu de retombées sur les conditions de vie de la population dans les différents Etats d'Afrique. C'est ainsi que le PNUD, dans son rapport mondial sur le développement humain en 1990, a mis en place une approche du développement, qui est à la fois qualitative et quantitative. Il s'agit de l'approche du *développement humain durable (DHD)*, qui évalue le niveau humain du développement d'un pays combinant plusieurs indicateurs à la fois qui sont notamment : le PNB, le PIB, le niveau de l'éducation, l'espérance de vie, l'environnement, la santé, l'emploi, l'alimentation, la participation de la population au processus décisionnel ou à la gestion de l'Etat (participation politique), la production, l'eau potable, l'énergie électrique, la sécurité, la promotion des droits de la femme, l'alphabétisation, l'hygiène publique, le droit de l'homme, la liberté, la stabilité institutionnelle et politique, la paix, la bonne gouvernance, la protection des étrangers, le développement lié au genre, l'accès à l'information, l'égalité des chances, la méritocratie, etc. Bref, l'approche du développement humain implique à la fois les indicateurs qui concernent le développement politique, économique, social, culturel et environnemental.

1.2. Le sous-développement

« Le sous-développement désigne essentiellement une situation de misère matérielle ou mentale (ou les deux à la fois) qui se manifeste au sein d'un groupe n'ayant pas la maîtrise des divers mécanismes qui président à son

devenir »¹⁰. ROSTOW, dans ses analyses, démontre que « le sous-développement se situe généralement entre les trois premières étapes : société traditionnelle ; démarrage et conditions de démarrage »¹¹. Ces aspects sont liés aux problèmes scientifiques, manque de technologie moderne, bas niveau de l'agriculture, attachement aux structures claniques, tribales ou ethniques, etc.

A cet effet, La science de développement présente, quant à elle, les caractéristiques suivantes, qu'on rencontre dans les pays sous-développés, dont la RDC n'est pas épargnée. Il s'agit, notamment la forte fécondité, la forte mortalité infantile, la forte proportion des analphabètes, la forte proportion des cultivateurs, la pénurie de logement, la pénurie alimentaire, la résurgence des épidémies, la pauvreté, la dégradation de l'environnement, la crise énergétique, manque d'eau potable, l'insécurité, la malnutrition, etc.

II. LE DÉVELOPPEMENT LOCAL OU À LA BASE

2.1. Notion

Le développement local est un concept bien documenté et bien connu à travers le monde et ses actions impliquent l'amélioration du niveau, du cadre et du milieu de vie d'une communauté donnée par une intégration harmonieuse des actions entre différents secteurs d'activités. Il propose une approche globale, intégrée, communautaire et horizontale du développement des collectivités territoriales¹².

Le développement local est un processus d'amélioration des conditions de vie de la population locale par la production des biens et services, avec comme objectifs, l'accroissement du pouvoir d'achat, la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de chaque citoyen. Ce développement vise à promouvoir les initiatives et les actions locales en vue de l'émergence des pôles de développement au niveau local susceptible de générer des solidarités entre acteurs, en vue d'atténuer la pauvreté.

Ainsi, la notion du développement local ou à la base, peut être employé comme synonyme de « *développement par le bas* », « *développement endogène* », « *développement autocentré* » et « *développement territorial* ». Ainsi, le développement local se présente comme un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite,

¹⁰ SHOMBA KINYAMBA S. et KUYUNSA BIDUM, *Dynamique sociale et sous-développement en RDC*, PUK, Kinshasa, 2000, p. 29.

¹¹ ROSTOW, cité par *Ibidem*, p. 27.

¹² « Le développement local », sommet de MONTRÉAL de 2002, document produit par le groupe de travail présidé par Roger CADIEU, Président du conseil d'administration. Forum économique de Verdum, p.1.

cependant, l'intégration harmonieuse des composantes économiques, sociales, culturelles, politiques et environnementales.

Cela étant, le développement local peut être défini de plusieurs manières et de façon satisfaisante en quelques phrases, sans un minimum de recul épistémologique. Il y a, cependant, autant de définitions qu'il y a des auteurs ou champs disciplinaires ; car pour certains auteurs, le développement local est un processus, un état, une politique, un résultat, une méthode voire une nouvelle idéologie, précise Raphaël BOUTIN-KUHLMANN¹³.

L'adjectif local, associé au développement, peut quant à lui être défini, ce qui est « *particulier à un lieu, à une entité locale, à une région ou province et à un pays* ». Cela étant, définir ce qui est particulier à un lieu bien déterminé, renvoi à la géographie ou c'est une question de géographie. En ce sens-là, nous pouvons dire, comme l'affirme Raphaël BOUTIN-KUHLMANN, que « la géographie est une définition du local »¹⁴. En outre, le qualificatif local recourt à la proximité spéciale entre les citoyens et les décideurs politiques. Cette proximité peut avoir lieu dans le milieu rural ou urbain. Il s'avère que, le développement local s'inscrit dans la logique de création et de rétribution des richesses sur un territoire bien contrôlé par la population locale elle-même. Il renforce l'identité et la cohésion socioculturelle, crée des espaces de responsabilité, de dialogue, de réflexion, d'initiative, de conception et de créativité afin que la population locale puisse prendre en charge son devenir.

KATALYN KOLOSY définit le développement dans une conception systémique en mettant l'accent sur le rôle des institutions et sur le partenariat public-privé. Pour lui, « le développement local est une démarche volontariste d'acteurs se réunissant sur un territoire à taille humaine pour envisager l'avenir de leur territoire »¹⁵. Cela, en perspective avec d'autres niveaux d'administration et d'autres échelons politiques de la nation, il renchérit en montrant que « c'est une vision du local dans le global, qui voit le territoire comme un système en relation avec d'autres systèmes et d'autres acteurs »¹⁶. Les acteurs œuvrent, cependant, à l'amélioration des conditions de vie de leur territoire ou entité, ce qui passe notamment, par le développement et l'emploi.

¹³ « Qu'est-ce que le développement local ? » Synthèse Bibliographique sur la définition du concept de développement local, réalisée par BOUTIN KUHLMANN R. dans le cadre de Master 2, recherche d'études rurales à LYON 2, p.3.

¹⁴ *Ibidem.* p.4.

¹⁵ KATALYN KOLOSY, « Le développement local : réflexion pour une définition théorique du concept » en ligne sur info@aeilde.be, consulté le 25 avril 2015 à 16 heures 15 minutes.

¹⁶ *Ibidem.*

Pour Georges BENKO, « le développement local est une stratégie de diversification et d'enrichissement des activités sur un territoire donné à partir de la mobilisation de ses ressources (naturelles, humaines et économiques) et de ses énergies s'opposant aux stratégies d'aménagement du territoire centralisé »¹⁷.

Xavier GREFFE¹⁸ pour sa part, place la population au centre du développement en définissant le développement local comme un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population et mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles, faisant d'un espace de contiguïté, un espace de solidarité active.

Considérant toutes ces définitions, le développement local ou à la base est conçu comme une stratégie d'un territoire donné, c'est-à-dire, d'une collectivité territoriale décentralisée (Province, Ville, Commune, Secteur, Chefferie en RDC) ou d'une entité territoriale déconcentré (Territoire, Groupement, Quartier, Village en RDC) à mobiliser et coordonner ses ressources matérielles et humaines, en intégrant les composantes économiques, politiques, sociales et culturelles dans une synergie d'acteurs locaux pour le bien-être de la population à la base.

2.2. Le contexte historique du développement local

Le concept développement local est apparu dans un contexte où la gestion centralisée de l'Etat était beaucoup plus critiquée par certains acteurs locaux, qui considéraient et pensaient que le développement d'un territoire ou d'une collectivité territoriale devait prendre en compte les besoins et les aspirations des habitants pour le bien-être de tous à la base.

C'est alors, vers les années 1950, que prend forme la théorie du développement endogène, avec John FRIEDMAN, Walter STOHR et Taylor FRASER, qui ont jeté les bases d'un développement « par le bas », limité à un territoire ou une collectivité décentralisée restreinte, basé sur les ressources locales (endogènes), prenant en compte les traditions locales autant industrielles que culturelles et ayant recours à une organisation coopérative de la production.

Dans les années 60 et 70, les travaux scientifiques sont ainsi poursuivis avec SAMIR AMIN dans les pays du Tiers-Monde, notamment, comme nouvelle approche de développement. On parlera alors de « développement

¹⁷ BENKO G., *Lexique de géographie économique*, éd. Armand Colin, Paris, 2001, p.95.

¹⁸ GREFF X., *Territoires en France*, éd. Economica, Paris, 1984, p. 146.

par le bas » ou « autocentré ». Il sied de préciser que, la chronologie du développement local est indissociable du contexte politique, car l'idée de développement local a beaucoup influencé les politiques de développement, d'aménagement du territoire et de décentralisation territoriale.

Xavier GREFF¹⁹ démontre que les origines du développement local remontent aux mouvements communaux et régionaux d'avant-guerre. Il note ensuite que cette idée perdit beaucoup de son impact lorsqu'au lendemain de la dernière guerre, on identifia le progrès économique de la nation au seul développement des logiques sectorielles qui, formulées d'en-haut, devaient entraîner toute l'économie sur le chemin de la croissance. Ce qui veut dire que, l'idée de développement local et le contexte politique sont souvent liés et interagissent entre eux, comme l'indiquent Philippe AUBRY et Alain VULBEAU : « Le mouvement du développement local est né de cette remise en cause du centre providence et s'est appuyé sur plusieurs phénomènes convergents »²⁰.

Pour sa part, Marcel JOLLIVET²¹ attribue la paternité du développement local au mouvement du développement régional, qui a explosé dans les années 60 : ce mouvement s'est exprimé à travers la création de très nombreux « comités d'expansions » ou « d'études et d'actions » qui s'identifiaient à un espace précis et qui se donnaient comme objectif d'impulser et de coordonner les initiatives par la concertation entre tous les partenaires concernés par la vie économique et sociale locale.

2.3. La théorie du développement local ou territorial

Le développement local ou territorial est une approche théorique qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes dans une entité locale ou collectivité territoriale bien déterminée. Cette théorie du développement fait recours aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles, sociales, politiques et économiques et recourt à des modalités coopératives, indique KOLOSZY KATALYN²².

A cet effet, les acteurs du développement à la base doivent évoluer dans une synergie en matière de conception des projets de développement local et dans la planification locale. Ainsi, les conditions requises pour un développement local soutenu pour la population sont, notamment :

¹⁹ GREFF X., *op.cit.*, p.146.

²⁰ AUBRY P. et VULBEAU. A., « Le déclin du « centre-providence » et le mouvement du développement local », in *Correspondance municipales*, ADELS N° 276, 1987, p. 4.

²¹ JOLLIVET M., « Le développement local, mode ou mouvement social ? », in *Economie rurale*, n°166, 1985, pp. 14-15.

²² KATALYN KOLOSZY, *op.cit.*

- le dialogue social permanent et la sensibilisation des acteurs locaux ;
- la culture de l'entrepreneuriat, c'est-à-dire, la capacité du système local à créer des initiatives ;
- l'accès des plus pauvres au système financier et à l'autosuffisance économique pour mettre en valeur leurs ressources ;
- l'aptitude du marché du travail à former et à qualifier l'offre dans le sens des demandes et l'amélioration de l'interface entre la demande et l'emploi ;
- le renforcement des infrastructures locales nécessaires pour un bon fonctionnement du système productif (les réseaux de communication, la distribution, le transport, etc.).

2.4. Les caractéristiques du développement local ou à la base

L'étude épistémologique du développement local nous présente plusieurs caractéristiques, au-delà des différentes définitions et diversités d'approches. Nous pouvons citer quelques principales caractéristiques suivantes :

- le développement local est une alternative au développement polarisé ;
- le développement local est global, il intègre les dimensions économique, culturelle, politique et sociale ;
- le développement local est ancré sur un territoire donné, une entité décentralisée ou déconcentrée, qui peut être une Province, une Ville, une Commune, un Secteur, une Chefferie, un Territoire, etc. ;
- le développement local est basé sur des ressources et des forces endogènes ;
- le développement local procède d'un mode de gouvernance partenariale ;
- le développement local n'est pas modélisé, il tient compte des réalités socio-économiques et culturelles de chaque entité territoriale.

2.5. Les dimensions du développement local

Le développement local « est une approche globale de revitalisation économique et sociale des collectivités territoriales qui réunit quatre dimensions »²³ qui sont, notamment la dimension économique, la dimension locale, la dimension sociale et politique ainsi que la dimension communautaire.

a. La dimension économique

Cette dimension vise le déploiement d'un ensemble d'activités de production et de vente de biens et services. C'est-à-dire la promotion des activités économiques locales.

²³ FAVREAU, L. et LEVESQUE B., *Développement économique communautaire*, Économie sociale et intervention, Sainte-Foy, PUQ, 1996, p. XIX.

b. La dimension locale

Elle touche la mise en valeur des ressources locales d'une entité locale ou territoriale donnée dans le cadre d'une démarche partenariale tripartite, où s'engagent les principales composantes d'une communauté.

c. La dimension sociale et politique

Cette dimension vise la revitalisation économique et sociale d'un territoire en intervenant au niveau de l'emploi, du logement, de la formation, de la santé et de services sociaux, etc. Elle cherche à favoriser la réappropriation de son devenir économique et social par la population résidente dans une entité. Le plan politique implique la participation de la population à la gestion de leur entité locale et à la gestion des projets de développement au niveau local.

d. La dimension communautaire

Dans cette dimension, la communauté est le centre d'intérêt de l'intervention. Ici, le développement social fait référence à la mise en place ou au renforcement au sein des communautés et à l'échelle de la collectivité, des conditions qui permettent, d'une part, à une société de progresser socialement, culturellement et économiquement et, d'autre part, à tous les membres de cette société de participer au progrès et de profiter de ses fruits, le plus équitablement possible. Sur ce plan, le développement social s'associe étroitement au développement économique et culturel.

2.6. A quoi vise le développement local ?

- a. *Premièrement*, le développement local vise l'amélioration du cadre de vie de la population dans une collectivité locale ou territoriale afin que chaque citoyen puisse profiter d'un environnement sain et agréable à la vie.
- b. *Deuxièmement*, le développement local vise à améliorer le milieu de vie de la population pour que chacun puisse s'épanouir dans une communauté qui leur offre plusieurs occasions ou opportunités économiques, sociales et culturelles.
- c. *Troisièmement, enfin*, le développement local cherche à augmenter le niveau de vie, que chacun dans la communauté puisse travailler et gagner un revenu pour pouvoir profiter des avantages de la communauté (création d'emplois et répartition des richesses).

Le développement local consiste en une transaction de proximité entre les hommes et leurs ressources. Cette transaction se situe à divers niveaux, qui sont, entre autres :

- *La régulation politique*, qui envisage le développement local sous l'angle de la décentralisation et des politiques d'emploi, puis de démocratie ;
- *La planification économique* et la création de ressources, qui la circonscrit sur

un territoire géographique qui fait lien entre des acteurs, des secteurs industriels et une économie régionale ou locale;

- *L'intervention sociologique*, qui considère le développement local comme un système d'action et de création institutionnelle, voire d'identités communautaires faisant appel à une économie solidaire sur un milieu support²⁴.

A cet effet, l'outil méthodologique du développement local, comme l'indique Pierre Noël DENIEUIL²⁵, est triptyque : *intégration- stratégie-participation*.

- *Intégration* : elle implique une conception intégrée et globale, harmonisant plusieurs types de mesures ;
- *Stratégie* : elle nécessite une vision cohérente et partagée, qui permet d'organiser le choix des activités et de sensibiliser les populations cible ;
- *Participation* : elle repose sur l'appui des populations. Il s'agit là d'encourager la constitution des groupes et des réseaux d'habitants.

Ceci nous amène à préciser comme indiqué plus haut, que les acteurs qui concourent à la réalisation et la réussite du développement local, à la base ou territorial sont, notamment le gouvernement de la République, les institutions politiques et administratives provinciales et locales, la population locale, la société civile locale, le secteur privé, les partenaires internationaux, etc.

III. L'APPROCHE INTÉGRÉE DU DEVELOPPEMENT LOCAL OU A LA BASE

3.1. Les caractéristiques de l'Approche intégrée du développement local ou à la base

La matérialisation de la vision du développement à la base au niveau des entités locales ou territoriales afin qu'elles deviennent des pôles de développement au pays, comme c'est le cas actuellement en R.D.Congo avec le Programme de développement local de 145 Territoires, passe pour nous par une Approche intégrée du développement local, qui est à la fois une approche multidimensionnelle, multisectorielle, territoriale, spécifique, stratégique et une approche fondée sur la coordination des acteurs.

²⁴ DENIEUIL P.N., *op. cit.*, p.2.

²⁵ *Ibidem*, p.8.

3.1.1. L'Approche multidimensionnelle et multisectorielle

L'Approche intégrée du développement local est une approche multidimensionnelle étant donné qu'elle s'intéresse à la fois aux dimensions politique, économique, sociale et culturelle du développement. Elle est multisectorielle, car elle implique l'ensemble des actions et priorités qui relèvent des différents secteurs ou piliers du développement d'une entité locale. En outre, la multisectorialité de cette approche du développement des entités locale se manifeste dans la mesure où, elle concerne les différents secteurs de la vie. Il s'agit : du secteur politique et administratif (la bonne gouvernance, le droit de l'homme, la lutte contre la corruption, la transparence dans la gestion, la redevabilité, etc.), du secteur de l'agriculture, du secteur de l'énergie électrique, du secteur des infrastructures routières de base (les routes provinciales et de desserte agricole), du secteur culturel (le changement des mentalités), du secteur social (l'emploi, l'éducation, la santé) du secteur économique (la production des biens et services), etc.

3.1.2. L'approche territoriale et spécifique

L'Approche intégrée est une approche territoriale, parce qu'elle prend en compte les besoins, potentiels et enjeux particulier d'un territoire ou d'une entité géographiquement bien limitée, qui peut être une entité territoriale décentralisée ou déconcentrée. Elle fait appel, donc, à l'élaboration d'un programme de développement d'une entité territoriale, en impliquant les acteurs locaux et en se focalisant sur les résultats que ceux-ci souhaitent obtenir pour le bien-être de la population au niveau local. Cette approche est alors spécifique, car elle tient compte des réalités socio-économiques de la collectivité ou d'une entité territoriale. C'est-à-dire, elle tient compte des spécificités et des potentialités de chaque entité locale.

3.1.3. L'approche stratégique

L'approche intégrée du développement local est une approche stratégique, car elle rassemble les actions des différentes natures, surtout structurantes pour le développement local. Ces actions doivent être cohérentes entre elles et complémentaires, articulées au service d'une même stratégie et d'un objectif du développement local. Ainsi, l'Approche intégrée du développement local est considérée, en soi, comme une stratégie de développement à la base ou développement territorial.

3.1.4. L'approche fondée sur la coordination des acteurs

Cette approche réunit et implique la synergie des différents acteurs locaux ; la population locale, les privés et la société civile locale, etc. C'est-à-dire, les acteurs politiques, économiques et socio-culturels, par la mise en place d'un partenariat, qui constitue un système de consolidation de la

gouvernance locale, dans le cadre de la décentralisation territoriale ou de la déconcentration. Une gouvernance locale qui implique, d'une part, les acteurs publics et privés et, d'autre part, les acteurs nationaux et provinciaux, en favorisant une vision commune et une dynamique de développement local pour le bien-être de la population à la base.

3.2. Les piliers de l'Approche intégrée du développement local

Les différents piliers de l'Approche intégrée du développement local ou à la base pour un développement territorial durable sont, notamment :

- la promotion de la bonne gouvernance ;
- le changement des mentalités ;
- les infrastructures routières de base ;
- l'agriculture ;
- l'énergie électrique et l'eau potable;
- l'éducation et la santé.

Ces piliers sont considérés, pour nous, comme des facteurs fondamentaux ou des éléments structurants, capables de promouvoir et booster le développement à la base, afin que les entités locales décentralisées (Ville, Commune, Secteur et Chefferie) et déconcentrées (Territoire, Groupement, Quartier et Village) deviennent des véritables pôles de développement local au pays.

3.2.1. La promotion de la bonne gouvernance

La promotion de la bonne gouvernance, dans un Etat ou dans une collectivité territoriale, implique de nombreux éléments étroitement liés les uns aux autres, comme les maillons d'une chaîne. Cependant, la promotion de la bonne gouvernance dans les différentes entités locales au pays passe par :

- le renforcement des capacités des services locaux en bonne gouvernance ;
- la protection et la promotion des droits de l'homme ;
- la lutte contre la corruption ;
- l'instauration des mécanismes de partenariat entre les entités locales, la société civile locale et le secteur privé ;
- la paix et la sécurité des personnes et de leurs biens.

a. Le renforcement des capacités des institutions locales

Le renforcement des capacités des institutions locales en bonne gouvernance passe par la formation des gestionnaires ou des animateurs des différentes entités locales. Les différentes formations doivent mettre l'accent sur la gestion administrative, le fonctionnement des institutions politiques locales et leur rôle dans le développement social, économique et politique, les notions sur l'intérêt général, le management public, la correspondance administrative, la passation des marchés publics, etc.

b. La protection et la promotion des droits de l'homme

Les droits de l'homme, par définition, sont l'ensemble des règles qui régissent la dignité humaine. Ils se regroupent en droits civils et politiques, droits économiques, sociaux et culturels, droits au développement, à la paix et à la sécurité, etc.

Jean Pierre MAVUNGU, quant à lui, pense que « les droits de l'homme sont des droits inhérents à la nature humaine, donc antérieurs et supérieurs à l'Etat et que celui-ci doit respecter non seulement dans l'ordre des buts mais aussi dans l'ordre des moyens »²⁶. Ainsi, hormis les droits civils et politiques ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels, il est apparu une autre catégorie de droits, celles des droits de solidarité et du développement, qui sont consacrés par la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, du 27 juin 1981. Il s'agit des droits suivants : le droit au développement, le droit à la paix et à la sécurité, le droit à un environnement sain, le droit au patrimoine commun de l'humanité, etc.

Tous ces droits de l'homme, qu'ils soient de la première, de la deuxième ou de la troisième génération, etc., peuvent être individuels ou collectifs. Les droits individuels sont ceux qui peuvent être exercés par un individu tout seul et qui sont : les droits à la liberté d'expression, le droit à ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, etc. Collectivement, certains droits de l'homme sont exercés par plusieurs personnes. Il s'agit du droit à la grève, du droit à la liberté d'association, du droit à l'autodétermination, etc.

3.2.2. L'instauration des mécanismes de partenariat entre les entités locales, le secteur privé et la société civile locale

Les entités locales doivent donc avoir des relations privilégiées avec le secteur privé et la société civile locale. Ce partenariat devrait être sincère et se focaliser dans la conception des politiques de développement local, car le secteur privé est, à l'heure actuelle de la mondialisation, une principale source de possibilités d'emploi productif et moteur de développement. La société civile locale, quant à elle, permet aux populations de participer aux activités économiques et sociales des entités territoriales décentralisées et déconcentrées.

a. Le partenariat avec le secteur privé

Un bon partenariat entre une entité territoriale avec le secteur privé, aura comme conséquence la création d'un environnement macro-économique favorable et stable, le maintien d'un marché concurrentiel. Le

²⁶ MAVUNGU J.P., « Les rapports entre les droits de l'homme et le droit international humanitaire », séminaire de formation lors du cinquantenaire de la DUDH (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme), du 8 novembre 10 décembre 1998, PUK, 1999.

secteur privé concerne surtout la partie de l'économie où l'Etat et la Province n'interviennent pas, c'est-à-dire, là où leur intervention à la base est limitée. Ainsi, le secteur privé, anime le marché, crée des besoins et y répond, produit et distribue les biens et services par l'investissement et le commerce. On trouve souvent dans ce secteur, notamment les banques à capitaux, les entreprises privées, les coopératives d'épargne, etc.

b. Le partenariat avec la société civile locale

Le développement d'une entité territoriale comme un Territoire, une Ville, un Secteur, etc. requiert et résulte de la combinaison des efforts entre les institutions locales et la population. Ces efforts doivent être animés, orientés et appuyés à la fois par l'entité territoriale et les acteurs privés ou le secteur privé et par la société civile locale, sans oublier, bien entendu, le pouvoir central et les partenaires techniques et financiers internationaux.

La société civile locale, aide la population à la base, à s'organiser pour vivre réellement en autopromotion par une prise en charge réelle de son destin et l'aide à participer activement et efficacement à la vie économique et politique. C'est-à-dire, à la gestion de la chose publique, en exigeant que les gouvernants fassent de la bonne gouvernance, assurent effectivement la sécurité des personnes et de leurs biens, créent les conditions les plus favorables, qui permettent à chaque citoyen de se procurer, par ses propres efforts, tout ce dont il a besoin pour vivre décemment.

A cet effet, nous considérons la société civile comme partenaire du développement local. Elle doit ainsi participer à la conception des politiques de développement local et à leur mise en œuvre. Les relations de partenariat entre les entités territoriales avec les acteurs de la société civile locale, doivent être des relations de confiance, de communication et des objectifs communs, parce qu'elles vont avoir un impact sur la gouvernance locale et favoriser une dynamique de développement local durable.

Enfin, l'objectif de la bonne gouvernance dans les relations de partenariat entre une entité territoriale, le secteur privé et la société civile locale, est de mettre dans une synergie au point et d'appliquer des plans et des politiques publiques locales fondées sur des consultations mutuelles, de la participation de la société civile dans l'exploration des plans d'actions du développement local, en vue de l'intérêt et du bien-être socio-économique de la population à la base²⁷.

²⁷ DIRKUASI ADU, *Comment réussir la participation démocratique*, éd. L'Harmattan, Paris, 1999, p.12.

3.2.3. La paix et la sécurité des personnes et de leurs biens

La paix est un état de concorde, d'accord entre les membres d'un groupe, d'une famille. Elle est une condition fondamentale pour le développement des entités territoriales. Sans paix, aucun projet de développement local ne peut connaître une bonne exécution. Quant à la sécurité, elle est entendue comme une garantie du bien-être matériel et de l'intégrité physique des citoyens. Elle doit porter sur la protection de tous les intérêts matériels et moraux des citoyens ou de la population dans un espace locale, provincial, national et international.

La mission de l'Etat est généralement d'établir la paix et, le cas échéant, la rétablir si elle venait à être troublée. Par cette mission régaliennne de l'Etat, les gestionnaires ou animateurs des entités territoriales et représentants de l'Etat dans leurs entités respectives, doivent :

- assurer l'ordre public ainsi que la sécurité des personnes et de leurs biens ;
- assurer la libre circulation des personnes et sur toute l'étendue de leurs entités territoriales.

3.2.4. Le changement des mentalités

Selon le Larousse de poche édition 2015, la mentalité est un état d'esprit, un comportement moral. C'est un ensemble des croyances, des habitudes, des comportements caractéristiques d'un groupe, d'une société, d'une tribu, d'une ethnie. En d'autres termes, la mentalité est un ensemble des croyances et des habitudes d'esprit d'une collectivité. C'est une disposition psychologique ou morale, c'est-à-dire, un état d'esprit ...

La population congolaise a vécu pendant une trentaine d'années sous la dictature de la deuxième République dans un système de l'Etat unitaire centralisé, caractérisé par la précarité, la corruption, le détournement de deniers publics, le clientélisme politique, etc. Des maux qui continuent de ronger la société congolaise jusqu'à ces jours dans différents services publics de l'Etat et dans la plupart des entités territoriales, qui sont les entités territoriales décentralisées et déconcentrées. Cela influence le comportement de plusieurs citoyens congolais à tel point que, la plupart d'entre eux trempent dans le tribalisme, la corruption, le mensonge, le détournement des biens publics, etc. Tous ces comportements ne favorisent guère le développement du pays, en général, et, en particulier, le développement local. Car le développement, c'est d'abord l'homme qui est au centre de tout. Si celui-ci n'est pas disposé à changer sa mentalité et à s'approprier le processus de transformation de sa vie, tous les efforts fournis, à cet effet, seront nuls.

Par rapport à ce tableau sombre du comportement de la majorité des congolais et pour enclencher un développement local au pays, les populations locales et les acteurs socio-politiques locaux, doivent impérativement changer leurs mentalités. Pour nous, le changement des mentalités suppose « cultiver la mentalité positive » d'une part, qui n'est autre que « la culture des valeurs sociétales positives » qui sont, entre autres la solidarité provinciale et locale, le respect et la protection des biens publics locaux, le respect de l'autorité de l'Etat et de l'autorité locale, la culture de l'esprit d'intérêt général, le respect de la Constitution et des lois du pays, l'appropriation des projets de développement local, le paiement des impôts et taxes dus à l'Etat et aux entités territoriales, la transparence dans la gestion de la chose publique locale, l'équité, la méritocratie, etc.

De l'autre part, les populations au niveau local, les acteurs socio-politiques locaux doivent bannir ce que nous qualifions « la mentalité négative », qui constitue un frein au développement local. Cette mentalité négative suppose, quant à elle suppose la culture « des antivaleurs », qui sont notamment le clientélisme politique, les mensonges dans la gestion de la chose publique, le tribalisme, le détournement de deniers publics, le non-respect des lois de la République, le non-paiement des impôts et taxes de l'Etat, la protection des intérêts personnels et mesquins, le non-respect de l'autorité nationale et locale, etc.

3.2.5. *L'agriculture*

L'agriculture n'est autre que la culture du sol, un ensemble des travaux ou activités qui transforment le milieu naturel pour la production agricole, des végétaux, etc. Elle demeure la pierre angulaire de l'économie d'un pays, d'une région et d'une entité locale, une source capitale de revenus, d'emplois et des devises²⁸. Elle permet de mieux lutter contre la malnutrition, qui ronge les enfants dans les différentes entités territoriales. Elle est un processus par lequel, les hommes aménagent leurs écosystèmes pour satisfaire les besoins alimentaires en premier et les autres, de leurs sociétés²⁹. En outre, l'agriculture est la clé du développement économique et de la réduction de la pauvreté dans un Etat ou dans une entité territoriale, qu'elle soit décentralisées ou déconcentrées.

Pour un développement local dans une entité territoriale, il faudrait la mise place d'une politique d'encadrement et d'appui aux opérateurs agricoles, qui sont particulièrement des fermiers. Cela passe par :

- l'identification des tous les fermiers au niveau local ;
- le renforcement des capacités de ces opérateurs agricoles par des

²⁸ FAO, situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, rapport de 1984, p.5.

²⁹ Fr.Wikipedia.org/consulté le 16/05/2013.

- formations sur les différentes cultures et sur l'élevage ;
- l'appui aux opérateurs agricoles par des subventions et des crédits agricoles, des semences, des équipements et matériels agricoles (des tracteurs), etc.

Cette politique ou toutes ces actions doivent se faire sous l'encadrement des inspections provinciales et territoriales de l'agriculture qui doivent travailler sous la supervision du pouvoir central.

3.2.6. La réhabilitation des infrastructures routières de base

Avant toute chose, il est important de retenir que les infrastructures routières sont des moyens très indispensables pour le développement national local. Car, sur le plan socio-économique, les routes restent le secteur d'appui à la croissance économique ; elles contribuent à la mobilité des personnes, à l'évacuation des produits de consommations dans les différents centres urbains et à la commercialisation des produits manufacturés, attirent les investissements, favorisent les échanges commerciaux et des capitaux, etc.

Pour booster ou promouvoir le développement local dans les entités territoriales, il faut la réhabilitation des routes provinciales et de desserte agricole par un système de cantonnement manuel pour désenclaver les différentes entités locales et connecter les centres de production aux centres de consommation. Il est ainsi important de noter que la République Démocratique du Congo compte, au total, 87.000 Km des routes de desserte agricole, dont 55.000 Km prioritaires évaluées par la DVDA, avec l'appui des partenaires, et 32.000 Km secondaires, qui ne sont pas encore évaluées jusqu'à ces jours³⁰.

3.2.7. L'énergie électrique et l'eau potable

A l'heure de la mondialisation, il est absurde de parler du développement local sans penser à l'énergie électrique ou à l'électricité. Les entités territoriales dans notre pays connaissent d'énormes difficultés dans ce domaine, ce qui fait que les entrepreneurs évitent d'investir dans les différents secteurs sociaux et économiques, comme le traitement d'eau, les nouvelles technologies des communications, etc. La population locale dans les différentes entités en R.D. Congo, est une population entrepreneuriale qui a beaucoup d'initiatives de développement dans le secteur des petites et moyennes entreprises, mais elle est très découragée à cause du manque de l'énergie électrique fiable. Cela occasionne même l'exode rural. C'est pourquoi il faudrait dans le cadre du programme du développement local, recourir à une politique de construction des mini-barrages électriques dans chaque Territoire, Ville, Secteur et Chefferies pour un système énergétique durable.

³⁰ Source : Division technique de la DVDA à Kinshasa.

Cette politique des mini-barrages électrique favorisera la construction des usines de production d'eau potables dans les différentes Villes, différents Territoires, Secteurs et Chefferies du pays.

3.2.8. L'éducation et la santé

L'éducation et la santé sont deux secteurs sociaux de base pour le développement durable de tout Etat et de toute société. Il n'est pas possible d'envisager un développement local sans faire allusion à l'éducation et à la santé de la population. Pour ce faire, dans un programme de développement local, il est impérieux de réhabiliter les hôpitaux généraux dans toutes les Villes, dans les Territoires, les Secteurs et les Chefferies, et construire les Centre de santé moderne dans chaque Groupement. La construction et réhabilitation des infrastructures sanitaires doit s'accompagner d'un renforcement des capacités des zones de santé en mobilité, afin de leur faciliter la tâche pour la supervision sur terrain, et ravitailler leurs structures de santé en médicaments essentiels.

En ce qui concerne les écoles, le programme de développement local doit prendre en compte, la réhabilitation et la modernisation des écoles. C'est-à-dire, mettre en place les mécanismes de réhabilitation des écoles primaires et secondaires, l'appui en matériels didactiques et les équipements aux écoles techniques et professionnelles (maçonneries, techniques agricoles, vétérinaires, menuiseries, électricités, etc.).

CONCLUSION

Dans cette étude qui porte sur *l'impératif d'une Approche intégrée pour développement local ou à la base en R.D. Congo*, notre préoccupation principale était celle de savoir : *Comment promouvoir le développement local ou à la base dans les entités territoriales en R.D. Congo ?*

Avant toute chose, il est impérieux de retenir que le développement est un processus de changement qualitatif et quantitatif des conditions de vie de la population. C'est un effort multidimensionnel destiné à résoudre les problèmes d'ordre politique, social, culturel, économique et idéologique dans le but de répartir équitablement et rationnellement les ressources nationales. Le sous-développement dans un Etat ou dans une société, est repérable, entre autres, par les caractéristiques ci-après : la forte mortalité infantile, la pénurie alimentaire et des logements, la pauvreté, le non- accès aux services de base, l'insécurité, la malnutrition, etc.

Le développement local ou à la base est une stratégie de diversification et d'enrichissement des activités sur un territoire donné, à partir de la mobilisation de ses ressources naturelles, sociales, humaines et économiques. Comme développement à la base s'intéresse principalement aux entités territoriales et vise l'amélioration du cadre de vie de la population au niveau local, il faut impérativement une Approche intégrée pour promouvoir le développement local et pour une gestion rationnelle du Programme de développement des entités territoriales en R.D. Congo (Programme de développement à la base des 145 Territoires).

Ainsi, pour la réussite de cette Approche intégrée du développement local, il faut *une ferme volonté politique, l'appropriation et la participation de la population à la gestion du programme de développement à la base, l'implication des acteurs concernés* (la population locale, les autorités des collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile locale, l'Etat, etc.) et *la bonne gouvernance dans la gestion des différents projets de développement à la base*. Car, mener les activités de développement avec la participation des bénéficiaires, permet de mieux répondre aux besoins spécifiques de la population locale.

Enfin, l'Approche intégrée du développement local est une approche stratégique, multidimensionnelle, multisectorielle, spécifique, territoriale et fondée sur la coordination des acteurs. C'est-à-dire, une Approche qui est à la fois politique, économique, sociale et culturelle. Elle intègre plusieurs domaines ou secteurs dont les piliers sont, notamment la promotion de la bonne gouvernance, l'agriculture, les infrastructures routières de base, l'énergie électrique et l'eau potable, le changement des mentalités, la santé et l'éducation. Ces piliers demeurent les éléments déterminants ou les facteurs fondamentaux pour le développement local durable au niveau des entités locales ou territoriales qui sont décentralisées et déconcentrées en R.D. Congo.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AUBRY P. et VULBEAU. A., « Le déclin du « centre-providence » et le mouvement du développement local », in *Correspondance municipales*, ADELS N° 276, 1987.
2. BANYAKU LUAPE, *Les concepts et les approches théoriques du phénomène de développement*, Editions Universitaires Africaines, Kinshasa, 1997.
3. BENKO G., *Lexique de géographie économique*, éd. Armand Colin, Paris, 2001.
4. DENIEUIL P.N., « Introduction aux théories et à quelques pratiques du développement local et territorial », analyse et synthèse bibliographique en écho au séminaire de TANGER du 25-27 Nov. 1999, SEED, Document de Travail N°70.
5. DIRKUASI ADU, *Comment réussir la participation démocratique*, éd. L'Harmattan, Paris, 1999.
6. Division technique de la Direction des Voies des Dessertes Agricoles (DVDA) à Kinshasa.
7. FAO, situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, rapport de 1984.
8. FAVREAU, L. et LEVESQUE B., *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, PUQ, 1996.
9. Fr.Wikipedia.org/consulté le 16/05/2013.
10. GREFF X., *Territoires en France*, éd. Economica, Paris, 1984.
11. GUILLAUMONT P., *Economie de développement*, PUF, Paris, 1985.
12. JOLLIVET M., « Le développement local, mode ou mouvement social ? », in *Economie rurale*, n°166, 1985.
13. KABUANGA KUMANKANDA J. « *Le régionalisme politique dans la gouvernance provinciale en RDC : perspectives d'un développement à la base dans les Provinces du Kasai et du Kasai Central*, Thèse de doctorat en Sciences Politiques et Administratives (SPA) à l'Université de Kinshasa (UNIKIN), octobre 2019.
14. KATALYN KOLOSZ, « Le développement local : réflexion pour une définition théorique du concept », en ligne sur info@aeilde.be.
15. LUBO YAMBELE D., *Mondialisation, politiques de développement et pauvreté en République Démocratique du Congo*, éd. PUK, Kinshasa, 2015.
16. MAVUNGU J.P., « Les rapports entre les droits de l'homme et le droit international humanitaire », *séminaire de formation lors du cinquantenaire de la DUDH (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)*, du 8 novembre 1998, PUK, 1999.

17. PECQUEUR B., *Le développement local : pour une économie des territoires*, éd. Syros, Paris, 2000.
18. SHOMBA KINYAMBA S. et KUYUNSA BIDUM, *Dynamique sociale et sous-développement en RDC*, PUK, Kinshasa, 2000.